



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/059

OBJET : DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 38

Nombre de Conseillers présents et représentés : 44

Quorum : 13

Date de convocation : 7 juillet 2020

Date d'affichage de la convocation au siège : 7 juillet 2020

Le 13 juillet de l'année deux mille vingt à 18h30

à Martillac – Technopole Montesquieu – Nouvelle Salle

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à	NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PÉREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	E	M. FATH
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYÉ Philippe	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MONGE Jean-Claude	P		POLSTER Monique	P	
SAUNIER Catherine	E	M. GACHET	SIDAOUI Alain	E	M. CLAVERIE
DURAND François	P		CHEVALIER Bernard	P	
LEMIRE Jean-André	P		SABY Nadia	P	
BOURRIER Sylviane	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
MARTINEZ Corinne	P		BORDELAIS Jean-François	P	
SOUBELET Véronique	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P		GIRAUDEAU Isabelle	P	

Le conseil communautaire nomme M. AULANIER, secrétaire de séance.
 Le procès-verbal de la réunion du 12 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/059

OBJET : DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE- PRÉSIDENTS

Vu l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2019 fixant la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu à 45 sièges,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10,

Vu le courriel de la Préfecture de la Gironde indiquant la vacance d'un poste pour la commune de Cabanac et Villagrains, le nombre de conseillers communautaires est porté à 44,

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire que les Vice-présidents sont nécessairement élus, selon le même mode de scrutin que le Président.

Leur élection est liée à celle du Président, une nouvelle élection du Président conduit à une nouvelle élection des Vice-présidents.

Le nombre de Vice-présidents est déterminé par le Conseil communautaire en application de l'article L 5211-10 du CGCT.

Monsieur le Président propose de déterminer le nombre de Vice-présidents à la majorité simple, dans la fourchette comprise par la loi, et propose que soit retenu le nombre de 8 Vice-présidents.

Le Conseil Communautaire à 43 voix pour, 1 abstention (M. CLAVERIE) :

- Fixe le nombre de Vice-présidents à 8.

Fait à Martillac, le 13 juillet 2020

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

